

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 mars 2024

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-huit février deux mille vingt-quatre, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**PRESENTATION DU
PLAN D'ACTION
EGALITE
PROFESSIONNELLE
2024/2026**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliale GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Nancy AGUILERA TORRES, Bénédicte BARBET, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Brigitte BERCERON par Bénédicte BARBET, Frédérique SARRE par Hélène BERTHOUMIEUX.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG.

SECRETAIRE : Richard LE PONTOIS.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2023**OBJET : PRESENTATION DU PLAN D'ACTION EGALITE PROFESSIONNELLE 2024 / 2026****LE CONSEIL,**
Sur proposition du Maire,**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29, 2311-1-2 et D. 2311-16**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,**VU** le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,**CONSIDÉRANT CE QUI SUIT :**

La Ville, depuis une délibération du 16 décembre 2020, s'est saisie du cadre légal pour aller plus loin que les objectifs fixés par la loi et insuffler une ambition plus forte à sa politique en matière d'égalité professionnelle.

Après un premier plan pour la période 2021 / 2023, la Ville présente son nouveau plan d'action pour l'égalité professionnelle pour la période 2024 / 2026.

S'appuyant sur les fondements posés par le précédent plan et les acquis de celui-ci, il marque non seulement la continuation de son engagement, la consolidation des progrès réalisés mais aussi une ambition renouvelée d'aller au-delà des obligations légales, et de répondre aux défis persistants en matière d'égalité professionnelle en élargissant notre vision de l'égalité.

VU l'avis du Comité social territorial du 05 mars 2024**VU** l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**VU** le plan d'action ci-annexé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ****ARTICLE 1 :** Prend acte de la présentation du Plan d'action égalité professionnelle 2024 / 2026.

Délibération votée par 33 voix en faveur, 0 voix contre et 0 abstention.

Le Maire des Lilas



Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance



Richard LE PONTOIS

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20240313-D41-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2024
Publication : 25/03/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application